

Réunions publiques

Avril 2025

Mallemort (02/04)

Salon-de-Provence (08/04)

Berre l'Étang (24/04)



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

PAYS SALONNAIS

ORDRE DU JOUR

1/ Qu'est-ce qu'un PLUi ?

2/ Le PLUi du Pays Salonais au sein de la Métropole Aix Marseille Provence

3/ Calendrier et concertation

4/ Diagnostic, objectifs et principales orientations du PADD



1/ QU'EST-CE QU'UN PLUI ?

QU'EST-CE QU'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ?

● Un projet politique commun

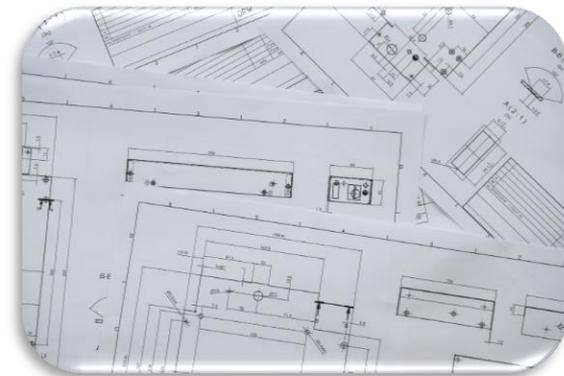
Le PLUi définit les **grandes orientations du projet politique d'aménagements des 17 communes du territoire pour les 15 prochaines années** (à horizon 2040) dans ces différentes thématiques (Démographie, Habitat, Economie, Mobilité, Environnement...)

● Qui s'élabore dans un cadre réglementaire contraint

Il traduit localement les lois, règlements, et documents stratégiques nationaux, régionaux, départementaux et intercommunaux : Schéma de Cohérence Territoriale, Programme Local de l'Habitat, Plan De Mobilité....

● Un document qui fixe les règles d'usage des sols

Il délimite les **zones urbaines (U), à urbaniser (AU), agricoles (A) et naturelles (N)** et **détermine les règles de construction** (hauteurs, prospects, emprises au sol...) avec lesquelles les autorisations d'urbanisme doivent être conformes. Ces règles s'appliquent aux 17 communes du Pays Salonais.



UN CADRE RÉGLEMENTAIRE CONTRAINT

Lois (Littoral...)
Code de l'Urbanisme

Schéma Régional
d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) PACA

Schéma Directeur d'Aménagement et
de gestion des eaux (SDAGE) et SAGE

Charte PNR

Directive de Protection et de mise en
valeur des Paysages des Alpilles

Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Aix- Marseille Provence

Programme Local de l'Habitat AMP

Plan de Mobilité Métropolitain

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal (PLUi)
PAYS SALONNAIS



UN CADRE RÉGLEMENTAIRE CONTRAINT

L'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise notamment à atteindre les objectifs suivants (art. L101-2 du Code de l'Urbanisme) :

1° **L'Équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales**, le renouvellement urbain et le développement urbain et rural maîtrisé, l'utilisation économe des espaces naturels et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières...

2° **La qualité urbaine, architecturale et paysagère**, notamment des entrées de ville

3° **La diversité des fonctions urbaines et rurales**, la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général, la diminution des obligations de déplacements motorisés et le développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

4° **La sécurité et la salubrité publiques ;**

5° **La prévention des risques naturels et technologiques**

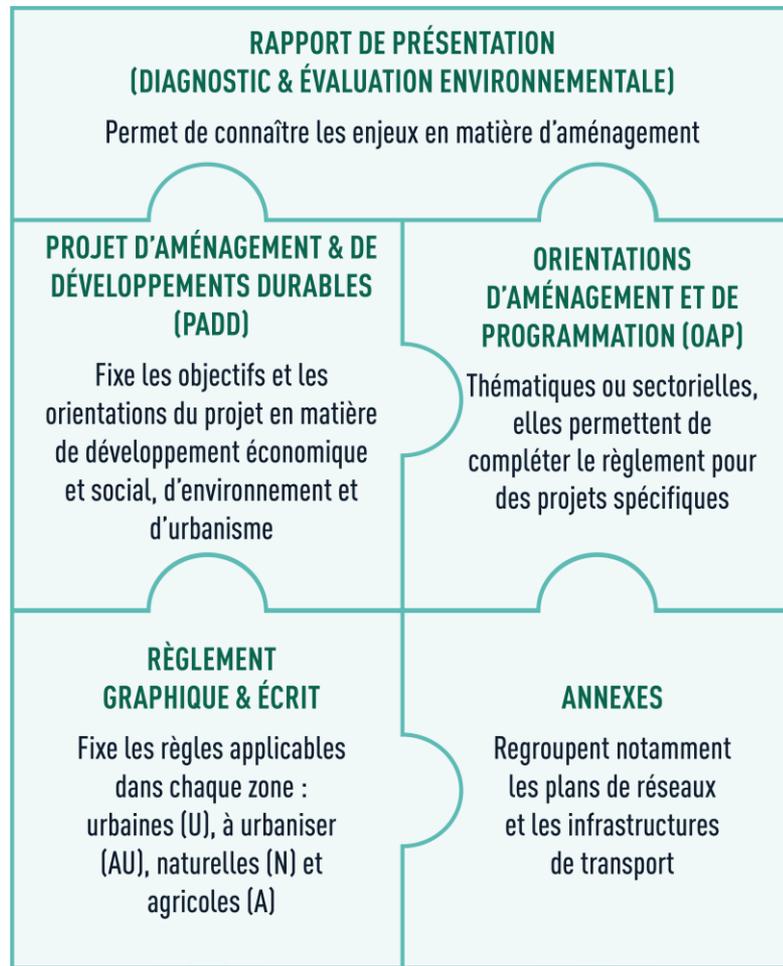
6° **La protection des milieux naturels, des paysages, des ressources...**

6° bis **La lutte contre l'artificialisation des sols, avec un objectif d'absence d'artificialisation nette à terme ;**

7° **La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement**



LES DOCUMENTS QUI COMPOSENT UN PLUI



2/ LE PLUI DU PAYS SALONNAIS AU SEIN DE LA MÉTROPOLE AIX- MARSEILLE PROVENCE

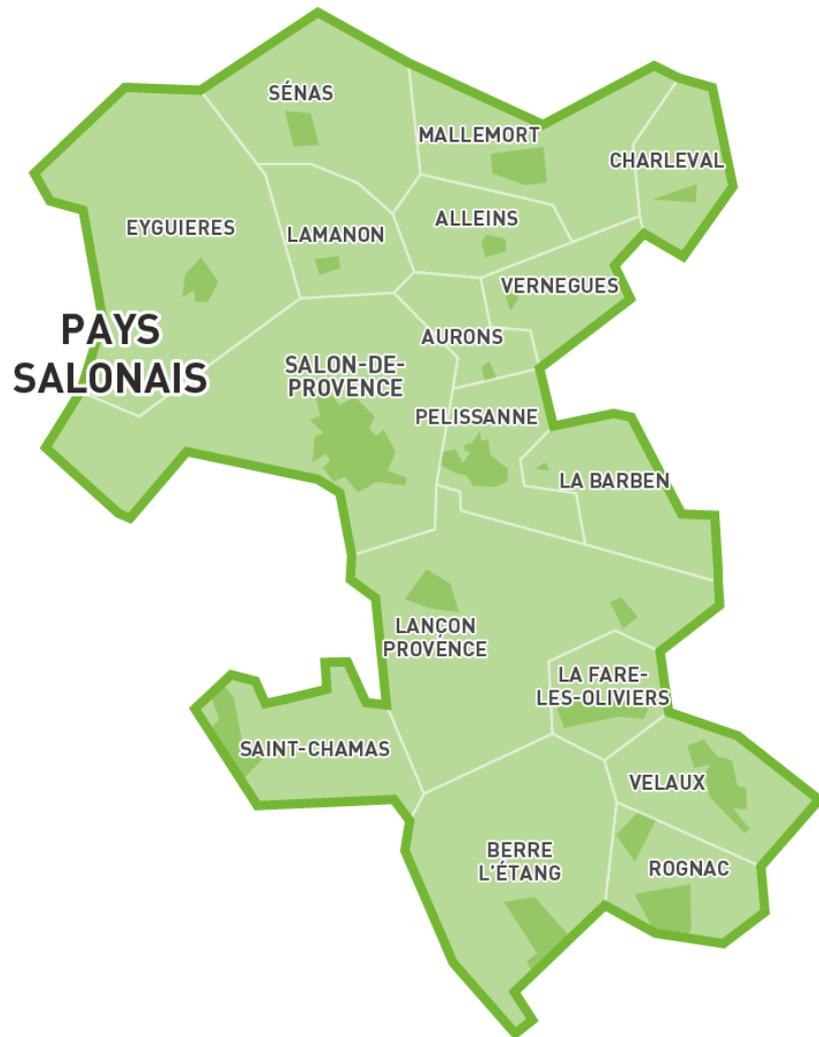
UN PLUI AU SEIN DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

- **1 Métropole de 92 communes et de 1,9 millions d'habitants** compétente en matière d'élaboration de PLU depuis 2018
- **Couverte par 6 PLUi en vigueur ou en projet, reprenant les périmètres des anciens Conseils de Territoires**
- **3 PLUi en vigueur :**
PLUi Marseille Provence, PLUi du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, PLUi du Pays d'Aix;
- **3 PLUi en cours d'élaboration :**
PLUi du Pays de Martigues, PLUi Istres Ouest Provence, PLUi Pays Salonais



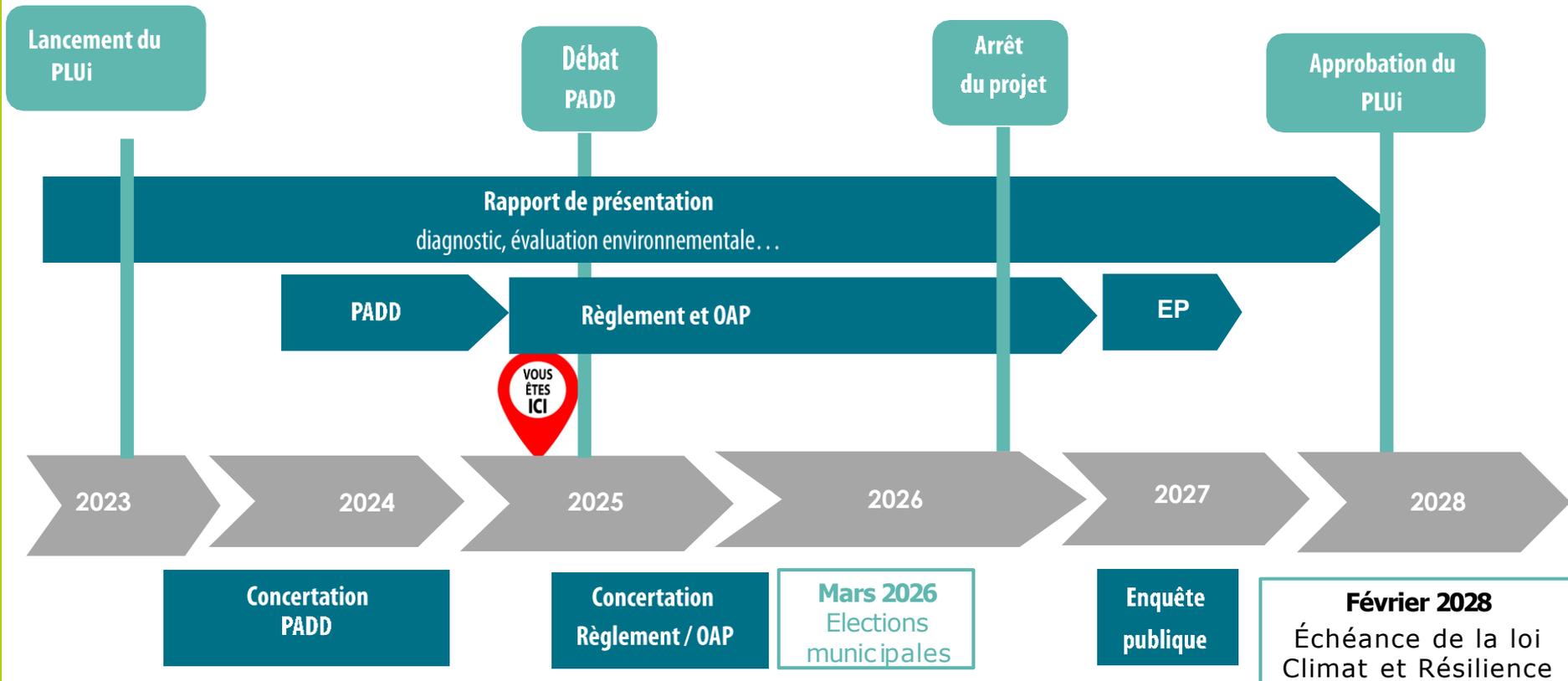
LE PLUI DU PAYS SALONNAIS

- 17 communes
- 15 PLU communaux en vigueur et 2 communes soumis à la réglementation nationale d'urbanisme
- A terme un PLUi commun



3/ CALENDRIER ET CONCERTATION

CALENDRIER GENERAL PRÉVISIONNEL



COMMENT S'INFORMER ET EXPRIMER SON AVIS DANS LE PLUI ?

- Consulter les documents du PLUi via

 Le dossier de concertation papier :

- présent au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence – **Direction Urbanisme – Division Salon – 190 rue du Commandant Sibour à Salon-de-Provence**
- et **en Mairie des 17 communes** concernées

@ **En ligne sur le registre numérique** : <https://www.registre-numerique.fr/concertationplui-pays-salonais>



COMMENT S'INFORMER ET EXPRIMER SON AVIS DANS LE PLUI ?

▪ Donner votre avis :



Lors des **réunions publiques de concertation**



Dans les **registres papiers de concertation** mis à disposition du public présent au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence – **Direction Urbanisme – Division Salon – 190 rue du Commandant Sibour à Salon-de-Provence** et dans chacune des **mairies des 17 communes concernées**



Sur le registre : <https://www.registre-numerique.fr/concertationplui-pays-salonais>

Par voie électronique : concertationplui-pays-salonais@mail.registrenumerique.fr



Par courrier : Métropole Aix-Marseille-Provence – Direction Urbanisme – Division Salon BP 48014 – 13567 MARSEILLE CEDEX 02. Sous la dénomination « Concertation PLUi Pays Salonais »



TEMPS D'ÉCHANGES

LA PAROLE EST À VOUS !

4/ DIAGNOSTIC, OBJECTIFS ET PRINCIPALES ORIENTATIONS DU PADD

TROIS AMBITIONS GUIDENT LE PROJET D'ÉLABORATION DU PLUI DU PAYS SALONNAIS

- Un territoire de proximité où la qualité de vie est une priorité ;
- Un territoire équilibré et diversifié dans sa production de logements et sa création d'emplois ;
- Un territoire préservant ses ressources et ses capacités naturelles et agricoles.



UN PADD CONSTRUIT AUTOUR DE 5 OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Objectif 1 / **Affirmer la proximité et la qualité de vie comme clés de voute de l'attractivité**
- Objectif 2 / **Garantir un développement équilibré de l'habitat et de l'emploi en adéquation avec une offre de mobilités à structurer**
- Objectif 3 / **Asseoir le rôle stratégique de l'agriculture du Pays Salonais à l'échelle métropolitaine**
- Objectif 4 / **Développer la diversité des fonctions économiques en complémentarité avec les dynamiques métropolitaines**
- Objectif 5 / **Assurer un développement du Pays Salonais adapté à ses capacités et résilient face aux changements climatiques**



LES CENTRES-VILLES ET VILLAGES

■ DIAGNOSTIC :

- **Près de 29 600 habitants soit 20% de la population** (14% à l'échelle de la Métropole*)
- **Un dynamisme économique avec plus d'1/3 de l'emploi** dans les centres-villes
- **53%** des commerces et services de proximité dans les centres-villes

■ PROJET

- **Requalifier les centres pour une qualité de vie renforcée** : Encourager la population à consommer, travailler et habiter les centres
- **Donner envie de fréquenter les centres** par des logements de qualité, des espaces publics attractifs, des commerces et services de proximité...

* Hors Aix-en-Provence et Marseille



© AUPA 2024, Salon-de-Provence



© AUPA 2024, Charleval



LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

■ DIAGNOSTIC

- **Une offre en équipements de proximité répondant aux besoins actuels de la population**, des besoins qui évolueront en accompagnement des évolutions démographiques
- Des **équipements structurants localisés sur Salon-de-Provence** (enseignement supérieur, équipements judiciaires, santé...) et des **besoins identifiés dans le domaine de la santé et de l'éducation à l'échelle du Pays Salonais**

■ PROJET

- **Répondre à des besoins d'équipements structurants à l'échelle métropolitaine et à l'échelle locale** (projet du nouvel hôpital et village santé de Salon-de-Provence, collège et nouveaux équipements culturels)



© AUPA 2024, Actuel hôpital de Salon-de-Provence



© ac-aix-marseille.fr, Collège Fernand Léger à Berre l'Etang



LES ESPACES NATURELS

■ DIAGNOSTIC

- **Des sites naturels qui font la richesse paysagère et patrimoniale du Pays Salonais** : des massifs emblématiques (Alpilles, Arbois), des collines, vallées, des cours d'eau et le littoral de l'Etang de Berre
- **Des protections environnementales fortes** : le Parc Naturel Régional des Alpilles, 10 sites Natura 2000, 8 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
- **Une trame verte et bleue remarquable** avec 3 cours d'eau principaux : **La Durance, La Touloubre et l'Arc**



45% du territoire couvert par les **espaces naturels**



© AUPA 2024, Massif des Alpilles



© AUPA 2024, Promenade littorale Serge Andréoni, Etang de Berre

LES ESPACES NATURELS

■ DIAGNOSTIC

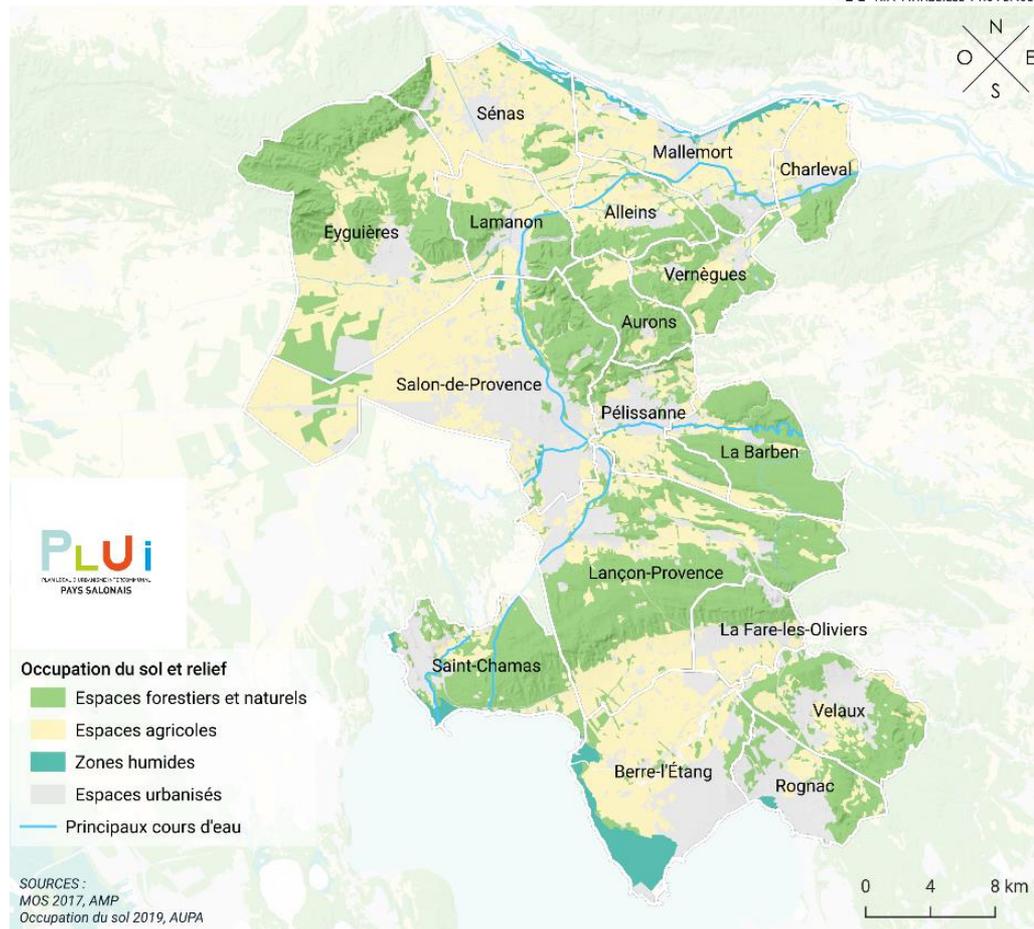
- Une diversité des paysages marqués par la présence d'**espaces agricoles**, **des villages historiques** mais fragilisés par la pression de l'urbanisation

■ PROJET

- Protéger et mettre en valeur **les espaces naturels**, **l'Etang de Berre** et **les paysages** qui font le Pays Salonais :
 - Massifs, collines, plaines, vallées
 - Patrimoine hydraulique exceptionnel (cours d'eau et canaux)
 - Interface entre la ville et la nature et des paysages urbanisés pouvant être fragilisés

LE PAYS SALONAI : UNE PRÉDOMINANCE D'ESPACES AGRICOLES NATURELS ET FORESTIERS

Carte conçue par l'AUPA pour :
LA METROPOLE
AIX-MARSEILLE-PROVENCE



UN PADD CONSTRUIT AUTOUR DE 5 OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Objectif 1 / **Affirmer la proximité et la qualité de vie comme clés de voute de l'attractivité**
- Objectif 2 / **Garantir un développement équilibré de l'habitat et de l'emploi en adéquation avec une offre de mobilités à structurer**
- Objectif 3 / **Asseoir le rôle stratégique de l'agriculture du Pays Salonais à l'échelle métropolitaine**
- Objectif 4 / **Développer la diversité des fonctions économiques en complémentarité avec les dynamiques métropolitaines**
- Objectif 5 / **Assurer un développement du Pays Salonais adapté à ses capacités et résilient face aux changements climatiques**



LA POPULATION

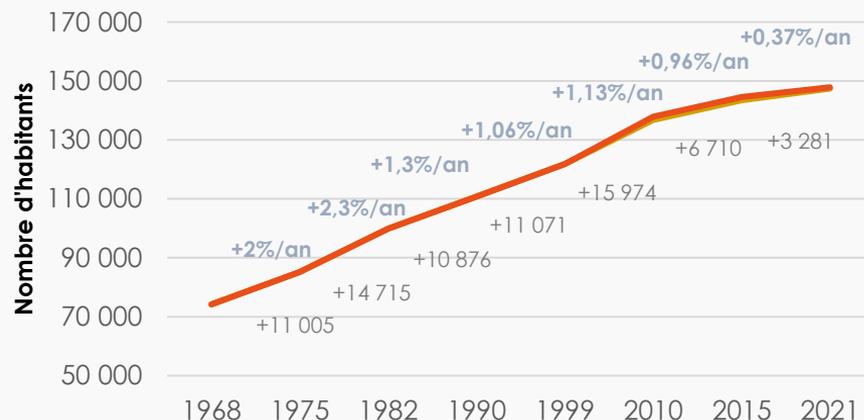
■ DIAGNOSTIC

- Une croissance de la population relativement dynamique (0,4% par an environ sur la période 2015-2021) comparée à la moyenne départementale : + 0,3% sur la même période
- Un ralentissement de la croissance de la population depuis 2010 avec un taux de + 0,96% /an entre 2010 et 2015
- Une densité de population deux fois inférieure à la moyenne métropolitaine



147 800 habitants (2021)

Evolution de la population du Pays Salonais entre 1968 et 2021



LA POPULATION

■ DIAGNOSTIC

- **Une population plutôt jeune** (plus d'1/3 a moins de 30 ans)
- **Mais un vieillissement de la population constaté** (Plus d'1/4 a plus de 60 ans)
- **Un territoire au profil familial** avec 2,31 personnes par ménage
- **Une hausse des familles monoparentales** (+ 0,7 points entre 2015 et 2021) et **des ménages seuls** (+ 3,2 points sur la même période)
- Une **population relativement aisée avec un taux de pauvreté d'environ 11%**

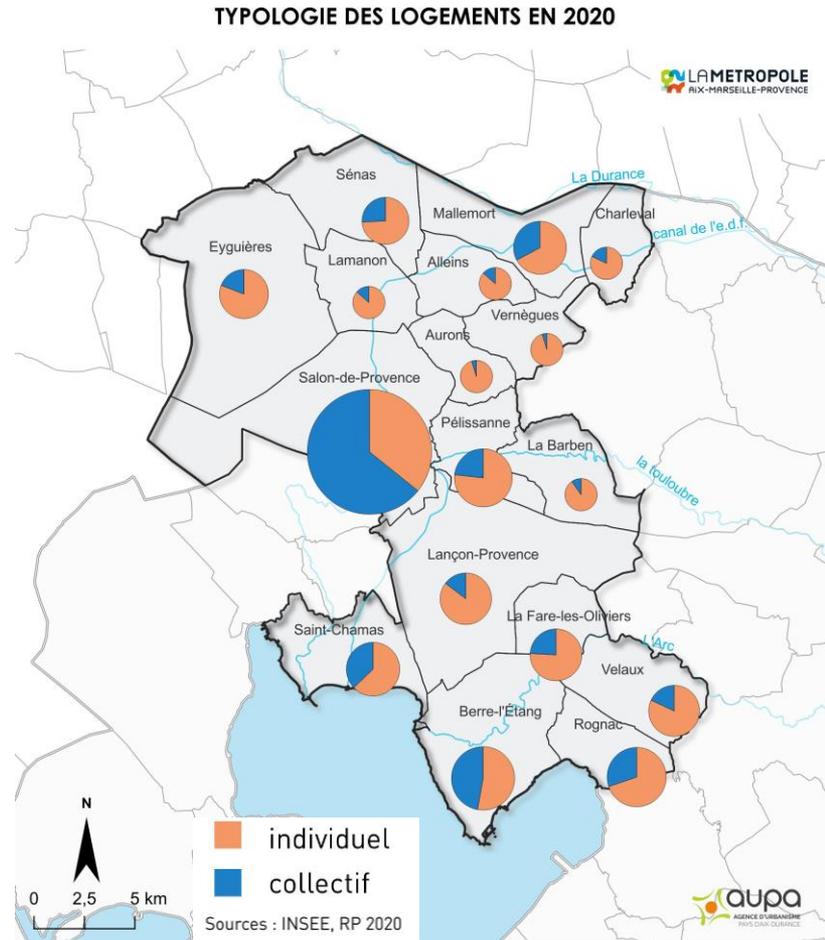


28,3 % de la population
sont **des familles avec
enfants** (2021)



■ DIAGNOSTIC

- Une majorité **de maisons (plus de 60% du parc)** hormis sur la commune de Salon-de-Provence)
- Des **grands logements** (87% de T3 et +)
- **Des logements en location localisés majoritairement sur 4 communes** (Berre l'Étang, Salon-de-Provence, Sénas et Saint-Chamas)
- **Des logements sociaux** concentrés sur les communes de Salon-de-Provence et Berre l'Étang



LES OBJECTIFS DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

▪ PROJET

- Produire entre 14 200 à 19 200 logements à horizon 2040
- Proposer des logements adaptés, et accessibles à l'ensemble des habitants

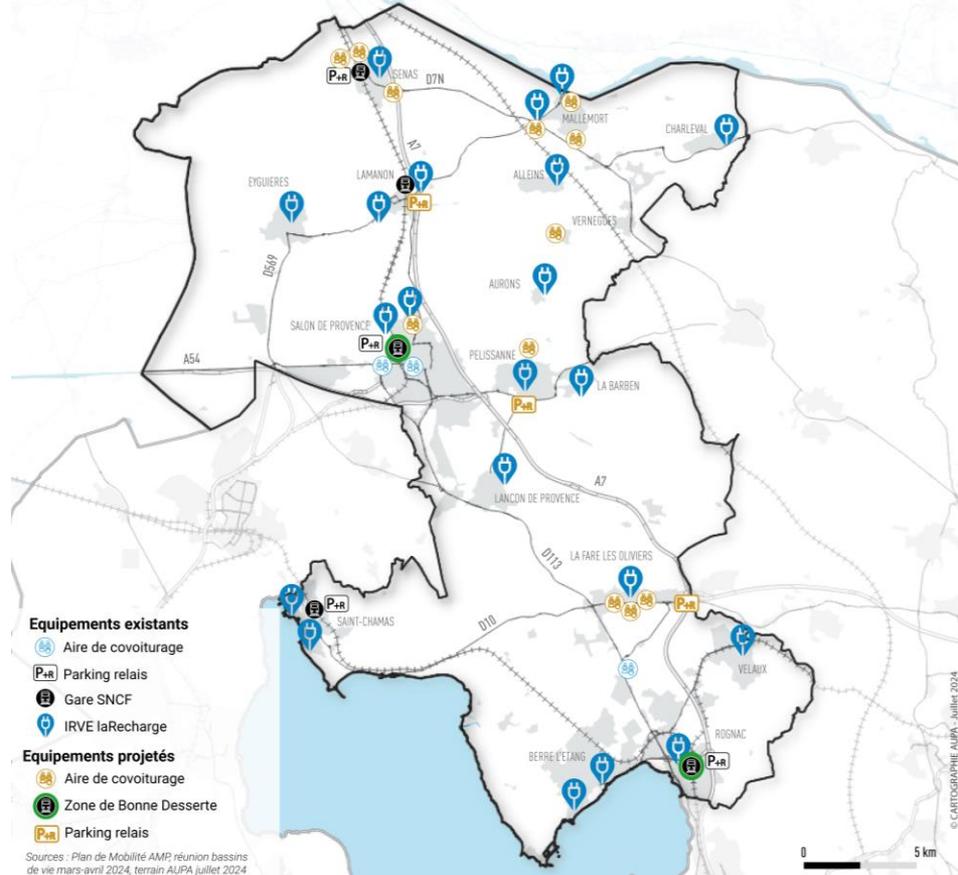


LA MOBILITÉ

■ DIAGNOSTIC

- **Une majorité** des déplacements se font en voiture (**66%**)
- **Une offre de transports en commun existante mais insuffisamment performante** (fréquences trop faibles, offre centralisée à Salon-de-Provence, desserte moins structurante au nord du territoire)
- **Des marges de progression concernant les modes actifs**
- **Des projets d'amélioration de l'offre** (aires de covoiturage, parkings relais, lignes de transports en commun, amélioration du cadencement des trains)

Aménagements et équipements multimodaux existants et projetés en Pays Salonais



LA MOBILITÉ

■ PROJET

- Structurer **une offre de mobilité plus durable**
- Organiser le **développement du territoire** autour des axes de **transports en commun**
- Favoriser les **déplacements par les modes actifs** (vélo, marche...) en priorité à destination des centres villes et villages
- **Maitriser le stationnement voiture** afin d'apaiser les centres-villes



© AUPA 2024, Zone apaisée à Mallemort



© AUPA 2024, Stationnement Grand Rue à Lamanon



TEMPS D'ÉCHANGES

LA PAROLE EST À VOUS !

UN PADD CONSTRUIT AUTOUR DE 5 OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Objectif 1 / **Affirmer la proximité et la qualité de vie comme clés de voute de l'attractivité**
- Objectif 2 / **Garantir un développement équilibré de l'habitat et de l'emploi en adéquation avec une offre de mobilités à structurer**
- Objectif 3 / **Asseoir le rôle stratégique de l'agriculture du Pays Salonais à l'échelle métropolitaine**
- Objectif 4 / **Développer la diversité des fonctions économiques en complémentarité avec les dynamiques métropolitaines**
- Objectif 5 / **Assurer un développement du Pays Salonais adapté à ses capacités et résilient face aux changements climatiques**



AGRICULTURE

■ DIAGNOSTIC

- **Le premier territoire agricole de la Métropole AMP :**
 - 46% du territoire est dédié à de l'activité agricole
 - 28 % des exploitants du territoire de la Métropole AMP
- **Une grande diversité de filières agricoles** avec une prédominance de **l'élevage, du pastoralisme** et de la **filière légumes et fruits**
- **Des productions valorisées par des démarches de qualité** (AOP, IGP, Label Rouge, agriculture biologique)
- **Des espaces agricoles protégés :**
 - 2 zones agricoles protégées à Sénas et Rognac (et des zones en projet à Lamanon et La Barben notamment)
 - 1 Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces naturels périurbains à Velaux



©AUPA

Plaine agricole de Sénas



AGRICULTURE

▪ DIAGNOSTIC

- **Une agriculture soumise à certaines pressions :**
 - **380 hectares d'espaces agricoles consommés** entre 2010 et 2020
 - **Une diminution du nombre d'exploitations**
 - **Une agriculture soumise aux effets du changement climatique** : Épisodes de sécheresse, Parasites et ravageurs de cultures...
 - **Des difficultés d'hébergement des ouvriers saisonniers agricoles**



©Atlas des Paysages des Bouches-du-Rhône,
Vignes à La Fare les Oliviers



AGRICULTURE

■ PROJET

Garantir la place de l'agriculture en tant qu'activité économique majeure :

- Renforcer la **diversité de la production agricole**
- **Protéger les espaces agricoles** qui jouent un rôle dans la préservation des paysages et de l'environnement
- Faciliter la **création de nouvelles exploitations**
- **Favoriser les circuits courts de production et de vente**
- Encourager l'**accueil des ouvriers saisonniers par une offre d'hébergement adaptée**



©visitsalondeprovence.com,
Pastoralisme à Salon-de-Provence



UN PADD CONSTRUIT AUTOUR DE 5 OBJECTIFS GÉNÉRAUX

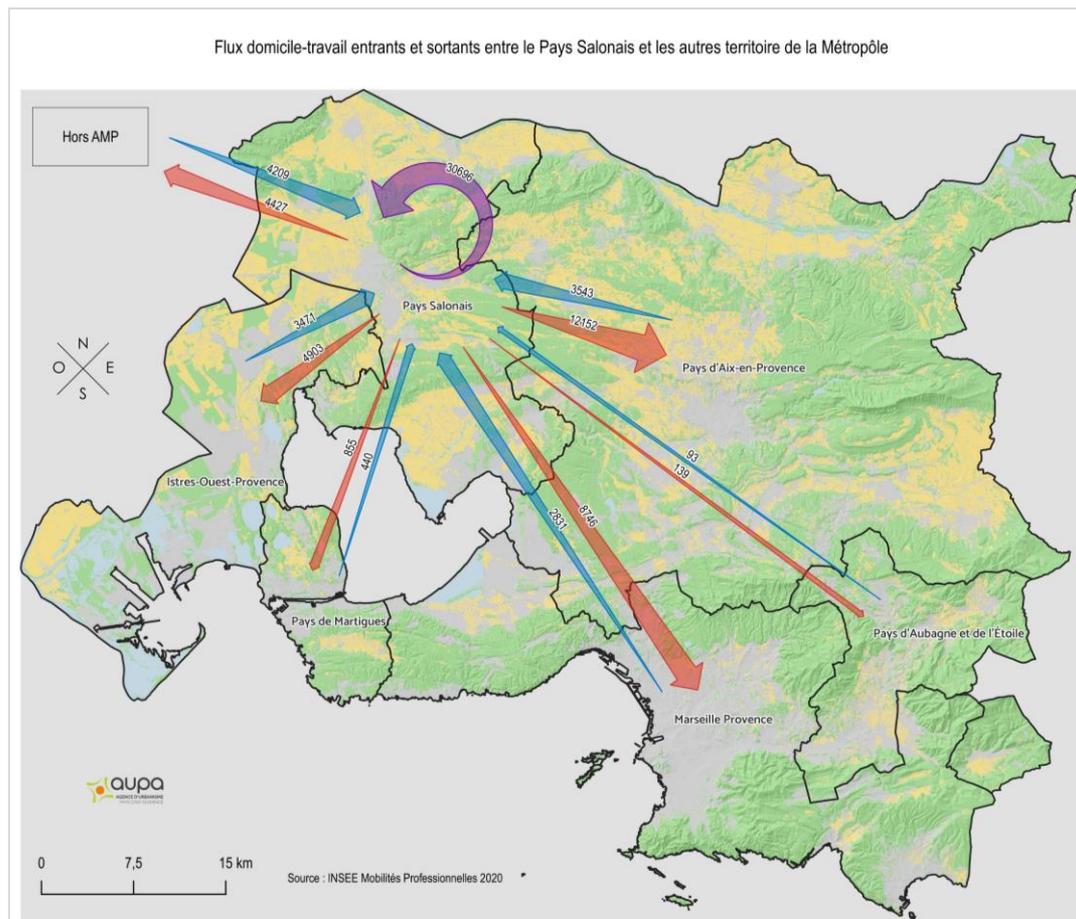
- Objectif 1 / **Affirmer la proximité et la qualité de vie comme clés de voute de l'attractivité**
- Objectif 2 / **Garantir un développement équilibré de l'habitat et de l'emploi en adéquation avec une offre de mobilités à structurer**
- Objectif 3 / **Asseoir le rôle stratégique de l'agriculture du Pays Salonais à l'échelle métropolitaine**
- **Objectif 4 / Développer la diversité des fonctions économiques en complémentarité avec les dynamiques métropolitaines**
- Objectif 5 / **Assurer un développement du Pays Salonais adapté à ses capacités et résilient face aux changements climatiques**



ÉCONOMIE ET EMPLOI

■ DIAGNOSTIC

- **Environ 47 000 emplois** (2021)
soit 6% des emplois de la Métropole AMP
- **Une population qualifiée** avec 30% de cadres et de professions intermédiaires en 2021
- **Un déficit d'emploi** : 74 emplois pour 100 actifs habitant le territoire (moyenne métropolitaine : 107 emplois pour 100 actifs)
- **Une sous représentation des emplois qualifiés**
- Le nombre **d'actifs sortants** quotidiennement du territoire **est deux fois supérieur au nombre d'entrants**



Principales villes de destination : Aix-en-Provence, Marseille, Marignane, Vitrolles

Principales villes de provenance : Miramas, Marseille, Istres



ÉCONOMIE ET EMPLOI

■ DIAGNOSTIC

- **32 Zones d'activités aux profils différents :**
 - Rives de l'Étang de Berre : Industrie et autres activités productives
 - Val de Durance Alpilles : Commerce de détail
 - Provence Salonaise : Commerce de détail et de gros
- Un **appareil commercial étoffé** à Salon-de-Provence
- Des achats non-alimentaires (occasionnel et exceptionnel) effectués sur d'autres territoires
- Une offre en immobilier de bureaux en progression

1100

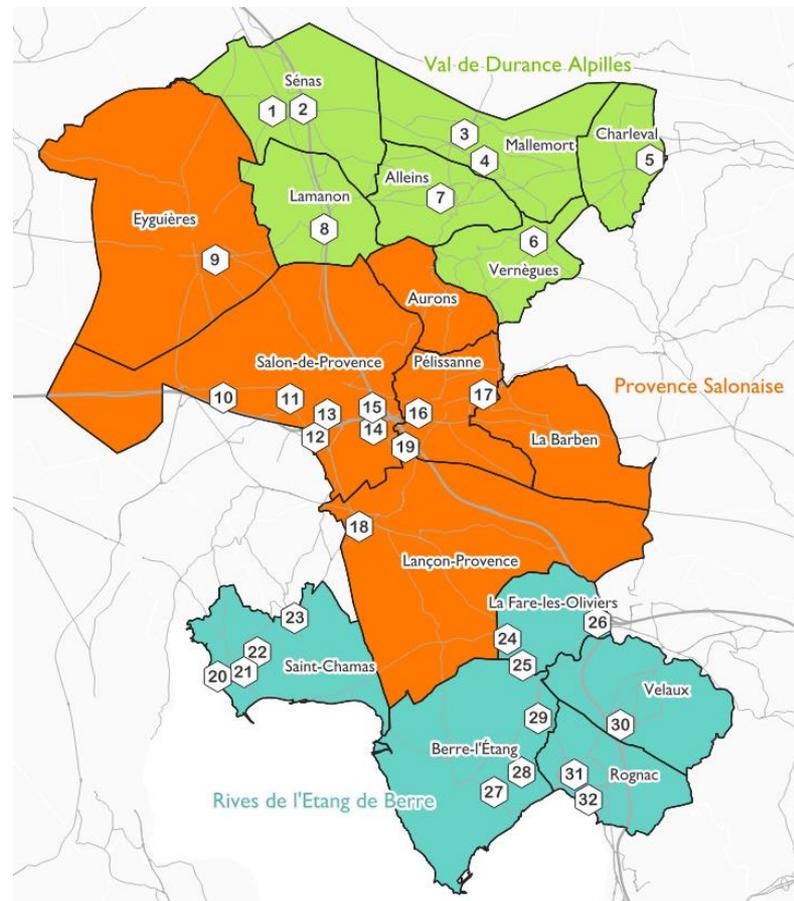
établissements en zones d'activités

14 000

emplois en zones d'activités

42%

des emplois salariés privés situés en zones d'activités



ÉCONOMIE ET EMPLOI

■ PROJET

- **Renforcer le développement économique au sein des communes de Salon-de-Provence, Berre l'Étang et Rognac :**
 - Asseoir le rôle de Salon-de-Provence en tant que centralité économique et polarité commerciale majeure
 - Encourager la reconversion du pôle pétrochimique de Berre l'Étang – Rognac en y favorisant l'accueil de nouvelles activités industrielles
- **Permettre la création d'emplois afin de répondre aux besoins d'entreprises locales**
- **Etoffer l'offre de commerces dans les centres-villes**



© AUPA Site pétrochimique de Berre l'Étang-Rognac



© AUPA Immeuble commercial à Salon-de-Provence



TOURISME ET LOISIRS

■ DIAGNOSTIC

- **Des sites touristiques d'envergure métropolitaine** (massif des Alpilles, zoo de La Barben, abords Etang de Berre...) **et locales** (musées, parc de la poudrerie...)

- **Un patrimoine bâti et non bâti riche :**
 - 49 monuments historiques et un petit patrimoine d'intérêt local (habitat troglodyte, châteaux, oratoires, moulins, fontaines...)
 - 3 Sites Classés : Platane de Lamanon, Grottes de Calès et Massif de l'Arbois
 - 4 Sites inscrits : Ruines du Vieux Vernègues, Calvaire d'Alleins et ses abords, Chaîne des Alpilles et Rivage Nord de l'Etang de Berre

- **Une offre d'hébergement touristique étoffée à Salon-de-Provence et Mallemort**



© cales-lamanon.fr



©tourismesaintchamas.fr

TOURISME ET LOISIRS

▪ PROJET

○ **Valoriser le potentiel touristique du territoire :**

- Encourager le développement d'un tourisme vert en lien avec les paysages et la richesse patrimoniale du Pays Salonais
- Promouvoir le tourisme nautique et balnéaire aux abords de l'Etang de Berre

○ **Développer l'offre d'hébergement touristiques (gîtes, maisons d'hôtes...)**



UN PADD CONSTRUIT AUTOUR DE 5 OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Objectif 1 / **Affirmer la proximité et la qualité de vie comme clés de voute de l'attractivité**
- Objectif 2 / **Garantir un développement équilibré de l'habitat et de l'emploi en adéquation avec une offre de mobilités à structurer**
- Objectif 3 / **Asseoir le rôle stratégique de l'agriculture du Pays Salonais à l'échelle métropolitaine**
- Objectif 4 / **Développer la diversité des fonctions économiques en complémentarité avec les dynamiques métropolitaines**
- Objectif 5 / **Assurer un développement du Pays Salonais adapté à ses capacités et résilient face aux changements climatiques**



CYCLE DE L'EAU

■ DIAGNOSTIC

○ **Des cours d'eaux**, colonnes vertébrales du Pays Salonais, **la Durance, l'Arc et la Touloubre** :

- Marqueur de l'identité du territoire
- Composante écologique majeure et richesse paysagère
- Alimentation en eau potable et irrigation agricole

○ **Une singularité territoriale caractérisée par la présence d'un riche réseau hydrographique** :

- Canaux et cours d'eau (canal EDF, Marseille, Craponne, Vallée des Baux, Canal de Boisgelin, Alpines...)
- Petits canaux d'irrigation

○ **Un risque inondation et ruissellement prégnant amplifié par le changement climatique**



©Office du tourisme Salon-de-Provence, Canal de Craponne



©Atlas des Paysages des Bouchesdu-Rhône, La Durance

CYCLE DE L'EAU

■ PROJET

○ **Prendre en compte et préserver la ressource en eau dans l'urbanisation :**

- Désimperméabilisation des sols
- Ecoulement des eaux pluviales

○ **Intégrer l'eau dans la composante du projet urbain :**

- Préserver et valoriser les berges des cours d'eau
- Intégrer le risque inondation dans les projets
- Gérer le cycle de l'eau dans l'aménagement de futurs projets
- Développer les modes actifs aux abords des cours d'eau



SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

■ DIAGNOSTIC

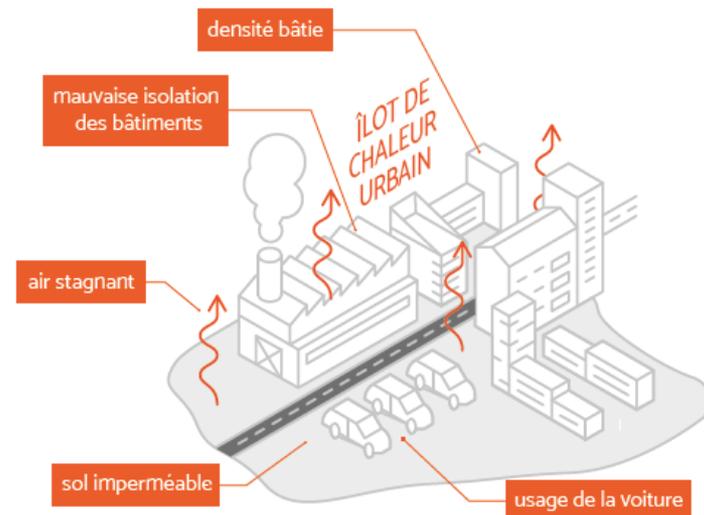
- Rappel : Un **usage de la voiture** à hauteur de **66%** des déplacements même pour les déplacements de courtes distances (moins de 3km)

➔ Industrie et transport routier sont les deux facteurs de pollution atmosphérique

- Un phénomène de **surchauffe urbaine** observé à proximité des zones d'activités du territoire
- Un potentiel de **production énergétique** (réseau de chaleur, unités de production d'électricité...)

44% des émissions d'oxyde d'azote provient de l'industrie

LES FACTEURS DE SURCHAUFFE URBAINE



©Aupa

46% des émissions d'oxyde d'azote provient du transport routier

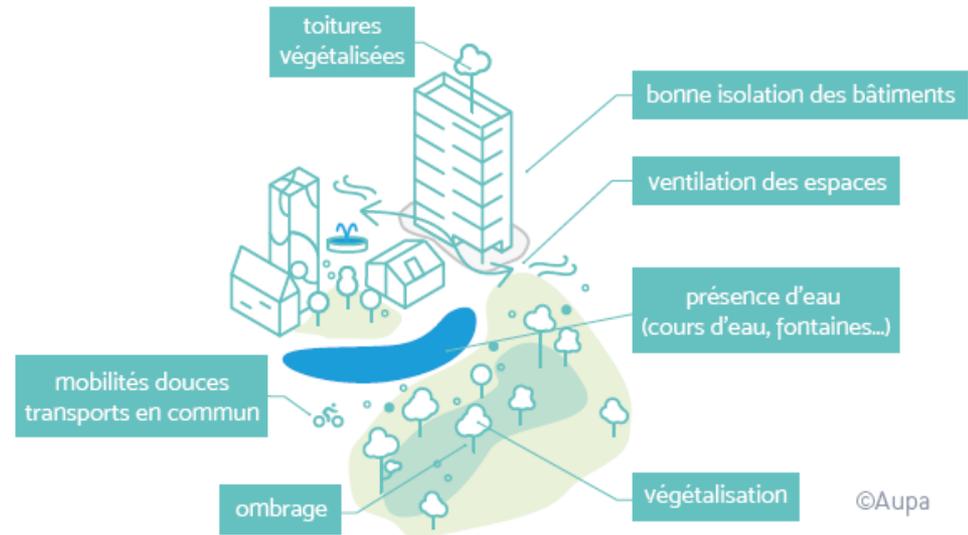


SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

■ PROJET

- Intégrer **l'enjeu de transition énergétique** dans chaque projet
- **Végétaliser** les communes pour rafraîchir les centres-villes et les quartiers d'habitations
- Accroître le **potentiel d'énergie renouvelable**

LES FACTEURS DE RAFFRAÎCHISSEMENT



L'ETANG DE BERRE

■ DIAGNOSTIC

- **Deuxième plus grande lagune d'Europe**
- Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique, remarquable en raison d'une **multitude de milieux aquatiques et humides**
- **Un territoire riche en biodiversité**
- **La Petite Camargue** : une Zone Natura 2000
- **Des paysages industriels**



©AUPA



©AUPA

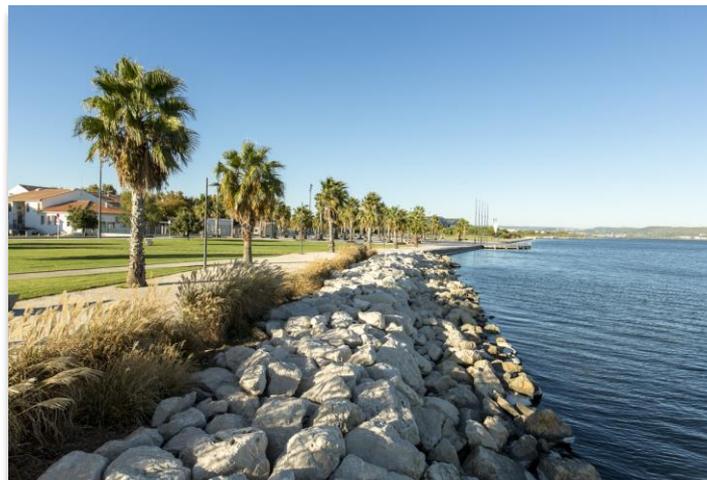
L'ETANG DE BERRE

■ PROJET

- Faire de la **façade littorale un élément paysager majeur de l'attractivité** : tourisme nautique et de loisirs, réserve ornithologique...
- Protéger les **espaces littoraux** (patrimoine des salins, marais et zones humides, Petite Camargue, Marais de la Tête Noire...) et poursuivre la **restauration et la revalorisation de l'Etang de Berre** menée à l'échelle métropolitaine
- **Revaloriser le sentier littoral en continuité avec les territoires voisins** (Vitrolles, Istres ...)



©AUPA, Patrimoine des Salins



©berreletang.fr, Promenade du littoral

TEMPS D'ÉCHANGES

LA PAROLE EST À VOUS !